



Conseil d'Égalité des Chances
ENTRE HOMMES ET FEMMES

Le travail à temps partiel

**Situation
et implications
en droit du travail
et en matière de
sécurité sociale**



Table des matières

A. Introduction	5
B. Analyse du travail à temps partiel	7
1. Le travail à temps partiel: quelques chiffres	7
1.1. Comparaison européenne	7
1.2. En Belgique	8
1.3. Le travail à temps partiel est concentré dans des secteurs bien déterminés	9
1.4. La comparaison entre le secteur public et le secteur privé	10
2. Déterminants, motifs et conséquences du travail à temps partiel	11
2.1. Les déterminants et motifs du travail à temps partiel	11
2.2. Quelques conséquences du travail à temps partiel pour le travailleur	12
2.3. Analyse de la situation belge	12
C. Le travail à temps partiel et la sécurité sociale	14
1. Chômage	15
1.1. Travailleurs à temps partiel assimilés à des travailleurs à temps plein	15
1.2. Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits	15
1.3. Travailleurs à temps partiel volontaire	16
1.4. Conséquences du passage d'un temps plein à un temps partiel dans certaines hypothèses particulières	17
2. Assurance maladie-invalidité	18
2.1. Assurance soins de santé	18
2.2. Assurance indemnités	18
2.3. Assurance maternité	19
3. Accidents de travail et maladies professionnelles	20
3.1. L'indemnisation de l'incapacité permanente	20
3.2. L'indemnisation de l'incapacité temporaire	20
4. Allocations familiales	21
4.1. Présence d'un indépendant	21
4.2. Occupation à temps partiel avec maintien des droits	21
5. Vacances annuelles	22
5.1. Principe	22
5.2. Règles spécifiques aux employés	22
5.3. Calcul du pécule de vacances	23
5.4. Règles spécifiques aux ouvriers	24
6. Pension	25
6.1. Principe	25
6.2. Mesures spéciales qui donnent droit à la pension pour les périodes non prestées	25
Annexes	28
D. Le travail à temps partiel et le droit du travail	32
1. Le statut juridique du travail: difficultés et obstacles	32
1.1. La loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail	32
1.2. Réglementation du travail à temps partiel (loi du 22 décembre 1989)	32
1.3. La loi du 16 mars 1971 sur le travail et la CCT n° 35 relative au travail à temps partiel	33
1.4. Les jours fériés légaux et les petits congés	33
1.5. Congé-éducation payé	33
1.6. Interruption de carrière	33
1.7. Congés de formation pour les représentants des travailleurs aux conseils d'entreprise et comités de prévention et de protection au travail.	33
1.8. Rémunération des contractuels à temps partiel dans les services publics.	33

